



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale  
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles  
Affaire suivie par Mme CAILLET

***EFFACEMENT DES BARRAGES  
DE VEZINS ET LA ROCHE QUI BOIT***

*Comité de pilotage du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010*

\*\*\*\* \* \* \* \*\*\*\*

\*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :

M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,

M. Antoine Delaunay, attaché parlementaire,

Mme Juliette Henri, représentant le conseil régional,

M. Jacky Bouvet, conseiller général de Saint Hilaire du Harcouët,

M. Henri-Jacques Dewitte, conseiller général de Ducey,

M. Erick Goupil, maire d'Isigny le Buat,

M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins,

M. Eugène Lemonnier, maire délégué des Biards,

Mme Aurélie Joué, animatrice SAGE Sélune,

MM Jacques Le Berre, Rémy Brun et Michel Le Roch, direction départementale  
des territoires et de la mer,

M. Bertrand Cagneaux, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement,

MM André Berne et Thierry Lefèvre, agence de l'eau Seine Normandie,

M. Arnaud Richard, office national de l'eau et des milieux aquatiques,

M. Roger Souquière, EDF,

Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques  
et des actions interministérielles, assistée de Mme Caillet.

Etaient excusés :

M. Jean-François Le Grand, président du conseil général.

M. Jean Bizet, sénateur,

M. Guenaël Huet, député,

M. Paul Delaunay, conseiller général de Saint James,

M. Patrick Delaunay, maire de Saint Laurent de Terregatte,

M. Michel Thoury, SAGE Sélune,

M. Creze, délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à  
l'attractivité régionale

Après avoir remercié les participants de leur présence, M. le préfet précise que  
cette réunion précède la réunion locale d'information qui se tiendra le 6 juillet prochain à Isigny le  
Buat.

Il donne ensuite la parole à la direction départementale des territoires et de la mer chargée du suivi de ce dossier.

M. Brun présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

### 1) Cahiers des charges des études « développement local » et « sédiments »

#### a) Développement local

L'enjeu de la reconversion de la vallée de la Sélune est triple :

- créer une dynamique d'emploi,
- réhabiliter le site des deux barrages en leur donnant une nouvelle attractivité,
- dégager un concept susceptible de devenir avec le temps, un nouveau support identitaire et une nouvelle référence affective pour l'ensemble de la vallée.

L'étude de ce schéma de développement s'organisera en trois grandes phases :

- un diagnostic correspondant à un état des lieux et à une analyse du cadre géographique et de son identité, ainsi que du potentiel de développement du territoire et des activités existantes. Il portera sur les quatre cantons concernés et permettra d'auditionner tous les acteurs économiques.

- des scénarios de développement durable et stratégie associée. En s'appuyant sur le diagnostic du territoire et sur les attentes des différents acteurs locaux, le bureau d'études aura à proposer plusieurs scénarios argumentés. Le choix d'un scénario préférentiel, effectué par le comité de pilotage, débouchera sur l'élaboration d'une stratégie autour de laquelle l'ensemble des actions devra s'inscrire.

- un programme d'actions qui comprendra deux phases : une, à court terme, durant le démantèlement des barrages et la cicatrisation de la vallée et une seconde, à moyen terme, après travaux de renaissance de la vallée.

Chacune de ces phases sera présentée en comité de pilotage pour validation.

Le bureau d'études sera choisi sur appel d'offres et devra répondre à un certain nombre de critères. Le démarrage de l'étude est prévu en octobre pour une durée de 12 à 18 mois.

Il est proposé que les différentes étapes de cette étude soient examinées par le groupe projet ou un comité spécifique de suivi et présentées ensuite au comité de pilotage.

M. le préfet considère que le groupe projet pourrait s'ouvrir à d'autres membres pour participer à cet examen et demande au représentant du conseil régional s'il souhaite en faire partie.

Le conseil régional accepte cette proposition. Il s'interroge, par ailleurs, sur le périmètre retenu sur 4 cantons seulement.

M. Brun souligne que ce périmètre est défini par rapport aux acteurs économiques mais qu'il peut être étendu si le besoin s'en fait sentir. Il précise également que les trois observations émises par des membres du comité ont été prises en considération et intégrées au cahier des charges.

Le Sage Sélune souhaite également être associé au groupe projet pour le suivi de cette étude.

Le cahier des charges ne faisant pas l'objet d'observations de la part des membres, M. le préfet considère qu'il est adopté ainsi que le schéma de fonctionnement suivant :

- suivi de la réalisation de l'étude par le groupe projet élargi au conseil régional et au Sage Sélune,

- validation des étapes importantes par le comité de pilotage.

#### *b) Sédiments*

M. Brun présente les différentes modalités de cette étude ainsi que ses objectifs. Il précise qu'afin d'établir un diagnostic du site, une synthèse et une analyse critique des données existantes seront effectuées. Une collecte de données complémentaires sera réalisée par des prélèvements sur la retenue de Vezins. L'aide du BRGM a été sollicitée pour étudier les cyanures présents au confluent de l'Yvrande.

Le calendrier envisagé prévoit un démarrage de l'étude en octobre pour une durée de 12 mois.

Les membres du comité n'ont pas d'observations à formuler sur cette présentation.

### **2) Perspective de gestion du plan d'eau pour 2011**

L'objectif est d'anticiper sur la gestion des sédiments en phase vidange et phase transitoire.

Il est envisagé de jouer sur la gestion des cotes du plan d'eau pour favoriser un hydrocurage des parties amont de la retenue.

La gestion actuelle applique en période hivernale une gestion abaissée du plan d'eau de - 2,5 m par rapport à la cote maximale, le reste de l'année, elle est stabilisée à moins 1 m à 1,5 m. Le règlement d'eau permet un marnage de 5 m.

Le groupe projet propose d'appliquer la cote de - 5 m sur l'année ce qui permettrait de découvrir les sédiments sur la moitié de la retenue.

M. le préfet craint que cette pratique n'engendre une stabilisation de sédiments contaminés.

M. Berne indique que cela facilitera plutôt l'analyse des sédiments, la végétalisation ne se faisant pas immédiatement. Une stabilisation des terrains évitera une accumulation des toxines dans le plan d'eau. Il constate également que l'essentiel des sédiments toxiques se situe au niveau de l'Yvrande bien en aval de la zone découverte.

M. Goupil rejette l'idée de la cote à -5 ; dans ces conditions, le site de la Mazure ne pourra pas fonctionner en 2011.

M. le préfet juge cette mise en œuvre prématurée tant que l'étude « sédiments » ne permet pas d'apporter des éléments d'appréciation. Il précise que l'idée de maintenir le niveau hivernal sur la période de l'été doit être une décision collective et propose que cette décision soit reportée au premier trimestre de l'année prochaine.

En ce qui concerne la Mazure, il convient d'étudier la façon dont elle peut avoir accès au site.

### 3) Identification des études à engager

Un certain nombre d'études complémentaires doivent être mises en œuvre dans le cadre de l'effacement des ouvrages en ce qui concerne notamment :

- *l'alimentation en eau potable* : la première démarche consiste à mettre à niveau la filière de traitement AEP du syndicat baie bocage et de chiffrer le montant des travaux à réaliser.

M. Goupil précise que le choix de la maîtrise d'œuvre est en cours mais souligne que le syndicat ne souhaite pas s'engager financièrement.

L'Agence de l'eau participera pour sa part à hauteur de 70 % voire 80 %.

M. le préfet constate que certains travaux auraient, de toute manière, été réalisés et qu'une participation du syndicat apparaît donc normale.

- *expertise inondation* : l'objectif est d'analyser le rôle actuel des barrages vis à vis des débits de crue restitués en aval. M. Goupil précise qu'il est nécessaire d'être prudent en la matière et de conforter les études déjà en cours.

- *fin de concession et d'autorisation* : il convient de définir à la fois les conditions juridiques et financières régissant la fin de la concession de Vezins et d'autorisation de La Roche qui Boit. M. le préfet souligne que ce sujet est à traiter très en amont pour déterminer qui sera le maître d'ouvrage, la décision relevant cependant du ministre.

D'autres études seront à programmer durant l'année 2011 : des projets de travaux tels que vidange, génie civil, renaturation, etc...

### 4) Planning prévisionnel

M. Brun présente le planning des opérations à mener et souligne que le contrat sera à finaliser en 2012.

Il semble important pour les élus, de faire comprendre que le projet est acté mais que le site de la Mazure pourra continuer à fonctionner.

### 5) Questions diverses

M. le préfet précise que l'ensemble de ces points sera présenté au cours de la réunion du 6 juillet à Isigny le Buat.

En matière de communication, il souligne qu'un espace dédié à ce projet va prochainement être mis en place sur les sites des services de l'Etat.

Le Sage Sélune propose qu'une page de son bulletin d'information soit réservée à la présentation de ce projet et à son avancement. Les avis divergent sur cette proposition, l'effacement des barrages étant porté par l'Etat.

M. Berne informe que l'obtention des fonds de concours alimentés par l'agence de l'eau nécessitent une procédure assez lourde ; il est donc nécessaire de prévoir les besoins bien en amont.

Le président,

  
Jean-Pierre LAFLAQUIERE